

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

-----

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 31/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 31/03/2025

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

**Délibération n° 2025-021**

Le **08 avril 2025 à 18 h 00**, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

### **Présents (10) :**

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire (à compter de 18h14).

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire (à partir de 18h11).

M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire (avec pouvoir de Pierre OUGIER).

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.

M. Romain ROCHET, titulaire.

M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

### **Egalement présents (2) :**

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

### **Excusés (6) :** Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Xavier BRONNER, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Pierre OUGIER, titulaire de La Plagne Tarentaise (avec pouvoir donné à Fabienne ASTIER) et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance :** M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

**OBJET : finances : affectation du résultat 2024 du budget général du SIGP.**

**M. le Vice-président délégué aux finances :**

Propose de reprendre au budget primitif 2025 du SIGP les résultats de l'exercice 2024, comme suit :

- o Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recette de fonctionnement Administration générale pour un montant de **2 647 119,49 €**.
- o Affectation en investissement en recette à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **546 848,33 €**.
- o Affectation en investissement en dépense à l'article 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » pour un montant de **462 174,53 €**.

**Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,**

- **Approuve la proposition d'affectation du résultat 2024 du budget général du SIGP.**
- **Charge le Président de notifier la présente délibération à Mme le Trésorier syndical de Moûtiers.**

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,  
M. Christian VIBERT

Le Président,  
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
1355 Route d'Alpe - Les Provagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).*

73006 Code INSEE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL GRANDE PLAGNE BUDGET SIGP	2024
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de membres exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 066 468,28
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 127 499,54
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>3 193 967,82</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-462 174,53
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-84 673,80
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>546 848,33</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>3 193 967,82</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>546 848,33</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>2 647 119,49</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 08/04/2025 et de la publication le 08/04/2025

A LA PLAGNE TARENTEISE, le 08/04/2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE**  
1335 Route d'Aime - Les Provagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTEISE